

Volkswagen Protection Plus™

Renonciation
partielle de dette



Renonciation partielle de dette pour les véhicules Volkswagen neufs, d'occasion certifiés et d'occasion

Pensez-y...

Si votre véhicule est déclaré **perte totale** et qu'il reste une **dette impayée** sur votre prêt, il est possible que votre compagnie d'assurance ne paie que la **juste valeur marchande** de votre véhicule.

Nous pouvons vous aider

Renonciation partielle de dette de Volkswagen Protection Plus est un produit d'aide au remboursement de la dette conçu pour protéger les clients de leurs obligations financières actuelles, si leur véhicule Volkswagen est impliqué dans une collision accidentelle entraînant une perte totale.

Lorsque le véhicule Volkswagen d'un client est déclaré perte totale par son assureur d'origine, Volkswagen Finance renoncera à la dette sur le prêt correspondant, jusqu'à concurrence de 50 000 \$.

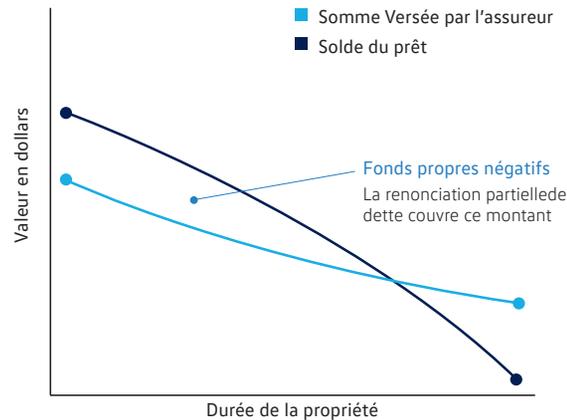
L'avantage Volkswagen

- 01 Pour toutes les marques et tous les modèles neufs, d'occasion certifiés et d'occasion lorsque le véhicule est financé par Volkswagen Finance
- 02 Pour les prêts allant jusqu'à 125 000 \$, avec une couverture relative à l'équité négative
- 03 Durées allant jusqu'à 84 mois
- 04 Remboursement jusqu'à 1000 \$ selon la franchise de l'assurance primaire applicable
- 05 Couverture relative au montant total du prêt y compris les accessoires), pas seulement le prix du véhicule

Le contenu de la présente brochure n'est qu'un résumé de certaines conditions générales du contrat. Veuillez consulter le contrat officiel pour connaître tous les détails. Les conditions générales du contrat remplacent le contenu de la présente brochure. Offerte en Colombie-Britannique et au Québec. Des modèles européens ou américains peuvent être présentés. Les photos sont à titre indicatif seulement. Certains éléments, comme les roues, peuvent ne pas être offerts pour certains niveaux d'équipement lorsque le véhicule est construit ou peuvent ne pas être offerts au Canada. (SEO). © Volkswagen Canada, « Volkswagen Protection Plus », « Volkswagen » et le logo Volkswagen sont des marques déposées de Volkswagen AG.

WVPP-LDWF-DB-210614

Volkswagen Protection Plus™



Pourquoi se compliquer la vie?

Exemple

Solde du prêt impayé	35 000 \$
Somme versée par l'assureur	25 000 \$
Renonciation partielle de dette	10 000 \$